

UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE
Société anonyme au capital de 15 467 031,07 €
Siège social : 32, avenue d'Iéna - 75116 PARIS
473 801 330 R.C.S. PARIS
SIRET 473 801 330 00043

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 9 JUILLET 2020

LISTE DE LA DOCUMENTATION

L'Union Financière de France Banque rappelle à ses actionnaires que dans le contexte évolutif d'épidémie du Covid-19, et conformément aux dispositions adoptées par le Gouvernement, en particulier l'Ordonnance du 25 mars 2020 n°2020-321, le Conseil d'Administration a décidé de tenir exceptionnellement l'Assemblée Générale Mixte d'Union Financière de France Banque le 9 juillet 2020 à huis clos, hors la présence physique de ses actionnaires, à 14 heures au siège social de la Société, 32 avenue d'Iéna 75116 Paris.

INFORMATIONS VISÉES A L'ARTICLE R.225-73-1 DU CODE DE COMMERCE :

1. Avis préalable à l'Assemblée Générale paru au BALO du 1^{er} juin 2020
2. Nombre d'actions composant le capital social et de droits de vote à la date de publication de l'avis préalable
3. Rapport financier annuel 2019, comprenant notamment :
 - ❖ Les comptes annuels, les comptes consolidés, le rapport sur la gestion du groupe, le tableau des affectations de résultats
 - ❖ La liste des Administrateurs
 - ❖ Les rapports du Conseil d'Administration
 - ❖ Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés
4. Attestation des Commissaires aux comptes sur les cinq meilleures rémunérations
5. Le Document d'Assemblée Générale, comprenant notamment :
 - ❖ L'ordre du jour
 - ❖ Le texte des projets de résolutions
 - ❖ Le rapport du Conseil d'Administration sur les projets de résolutions
 - ❖ Les profils des candidats dont la nomination en qualité d'Administrateur est proposée à l'Assemblée Générale 2020
 - ❖ La politique de rémunération du Groupe UFF au titre de l'exercice 2020 soumise au vote *ex ante* des actionnaires
 - ❖ Les rapports des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementés et sur les autorisations d'attribution d'actions gratuites
6. Projet des statuts modifiés soumis à l'approbation de l'Assemblée
7. Formulaire de procuration et de vote par correspondance